



Déclaration préalable

Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail

Départemental

25 juin 2024

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs membres de la FS-SST 33,

Avec les récents événements politiques, notre organisation syndicale se sent plus que jamais impliquée aux côtés de tous les personnels qui risquent de voir leurs conditions de travail se durcir de manière gravissime et imminente .

Bien que Force Ouvrière, dans ses statuts, se réclame indépendante, l'indépendance syndicale à notre sens, n'est ni l'apolitisme, ni la neutralité. C'est bien la capacité pour une organisation syndicale d'analyser, de caractériser et de prendre les dispositions nécessaires pour faire aboutir les revendications en ne se soumettant à aucune pression (politique, religieuse, lobbies ...) extérieure. Dès lors, notre syndicat, notre fédération et notre Union Départementale avaient le devoir d'être aux côtés des 30 000 manifestants bordelais samedi 15 juin pour faire valoir leurs revendications et exprimer leur rejet des politiques de destruction des services publics et de remise en cause de tous nos acquis sociaux. Ces politiques dangereuses ont été mises en oeuvre par Emmanuel Macron et son gouvernement, sont contenues dans le programme du Rassemblement National et détériorent toujours plus les conditions de travail des agents au nom des restrictions budgétaires.

Une fois de plus, alors que dans l'ensemble de la Fonction publique, les conditions de travail se dégradent année après année du fait des restrictions budgétaires, le gouvernement, au lieu de dégager les moyens nécessaires, s'attaque au statut des fonctionnaires. Dans la continuité de la Loi de Transformation publique, de PPCR, des évaluations d'écoles, des expérimentations faites dans les écoles de Marseille, le ministre Guérini a présenté le 9 avril dernier son projet de réforme de la Fonction publique avec un objectif : dynamiter le statut de la Fonction publique pour réaliser de nouvelles économies. Rappelons que la Fonction publique d'État a été créée en 1946 pour préserver les fonctionnaires des pressions et des intérêts privés pour garantir l'égalité d'accès des citoyens aux services publics. Supprimer les catégories A, B, C, comme veut le faire le gouvernement en mettant en place des « filières professionnelles » ou « filières métier », c'est remettre en cause le recrutement par concours et la qualification attachée définitivement à l'agent, c'est remettre en cause les garanties statutaires ! Qualification et rémunération dépendraient alors du poste occupé et pourraient baisser en cas de mutation.

De plus, le projet Macron-Guérini propose la suppression pure et simple de la progression de la rémunération automatique à l'ancienneté et de la remplacer par la rémunération « au mérite ». La garantie de carrière est l'un des principaux fondements du statut des fonctionnaires. Le déroulement de carrière est en effet le seul outil sur lequel le gouvernement n'a que très peu d'emprise, car les augmentations de salaires des agents par le changement d'échelon sont automatiques. Substituer le salaire « au mérite » à la progression de la rémunération automatique à l'ancienneté, c'est diviser les agents dans les services et soumettre chaque agent à sa hiérarchie, avec le risque de voir les salaires

baisser.

Enfin, le ministre annonce la possibilité de simplifier et développer les licenciements de fonctionnaires pour insuffisance professionnelle, c'est-à-dire le licenciement sans faute avérée de la part de l'agent public. Il s'agit de faciliter un licenciement qui ne dépendrait que de l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique. Toute cette réforme ne vise qu'à mettre l'ensemble des fonctionnaires sous la pression de l'arbitraire ! Les enseignants et les personnels frappés et insultés quotidiennement par des élèves en attente de structures spécialisées et placés dans l'impossibilité de fait de « remplir leurs missions », tout comme les personnels administratifs en sous effectifs, apprécieront les menaces du ministre.

En ce qui nous concerne, la prise en compte des conditions de travail des personnels commence par l'étude des fiches SST. Or, avec l'augmentation du nombre de ces dernières, notamment depuis leur numérisation, force est de constater que leur suivi n'est plus aussi efficace qu'avant. La question se pose donc du nombre de Formations spécialisées départementales qui est largement insuffisant si l'on veut pouvoir apporter des réponses plus rapides et efficaces à nos collègues en souffrance. De même que le recrutement de conseillers de prévention en nombre suffisant serait nécessaire. Sur 973 fiches, 526 ont le statut « nouveau » dont les plus anciennes remontent à plus d'un an ! Soit 54 % des personnels qui ont tiré la sonnette d'alarme concernant les risques pour leur santé et leur sécurité au travail et qui n'ont a priori toujours pas obtenu de réponse, leur supérieur hiérarchique n'ayant même pas lu leur fiche...

Madame la Secrétaire générale, nous sommes très inquiets concernant l'état de santé de nos collègues dont l'inclusion systématique notamment est source de grandes souffrances et dont la dernière visite dans une école de Lormont illustre à quel point ces personnels (enseignants, AESH...) sont à bout.

Nous faisons face à une pénurie de personnels sans précédent : nous ne cesserons de le marteler, les conditions de travail des personnels ne pourront s'améliorer qu'avec des postes supplémentaires.

Plus de postes = plus de remplaçants ;

Plus de postes = plus de temps partiels accordés ;

Plus de postes = plus de départs en disponibilité possibles ;

Plus de postes = plus de possibilités de mutations ;

Plus de postes = des effectifs de classes plus bas etc...

Vous l'aurez compris, la FNEC FP-FO restera sur le terrain syndical pour porter ses revendications en toute indépendance et défendre les intérêts des agents. Alors plus que jamais :

- Augmentation des salaires ! A l'ancienneté, pas au mérite ! Avec une revalorisation du point d'indice de 28,5%, pour compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000 !
- Des postes à hauteur des besoins !
- Ouverture de toutes les structures spécialisées (ITEP, IME, ULIS) nécessaires !
- Retrait du choc des savoirs !
- Retrait du projet de loi Guérini !
- Et au niveau local : recrutement d'assistants de prévention en nombre suffisant pour un traitement plus efficace des fiches SST ;
- Plus de Formations spécialisées afin de nous permettre d'étudier chaque fiche SST.

Frédéric Abramson, Cindy Garcia, Christophe Grimaux, Aurélie Derumaux, Coralie Mercier et Maureen Pinchaud-Sublett, pour la FNEC FP FO.